

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE à ORBESSAN

**Les dimanches 10 et 17 juin 2012**

En vue de l'élection d'un nouveau maire, en remplacement du maire décédé, les électeurs de la commune d'Orbessan sont convoqués, par arrêté préfectoral du 16 mai 2012, pour **élire un conseiller municipal**, afin de compléter le conseil incomplet.

Cette élection se déroulera en même temps que les élections législatives, à savoir le dimanche 10 juin 2012, de 8 h à 18h, pour le 1<sup>er</sup> tour, et, en cas de second tour, le dimanche 17 juin 2012.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1<sup>er</sup> tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2<sup>nd</sup> tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ce conseiller municipal, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire.